



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**Direction régionale des Finances publiques de la Réunion**  
7 avenue André Malraux  
CS 21015  
97744 ST DENIS CEDEX 9



Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

## **ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**L'administrateur régional des finances publiques, directeur régional des  
Finances publiques de La Réunion ;**

Vu le Code rural, notamment ses articles R 141-9 et R 144-3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2007 relatif à la désignation de commissaires du Gouvernement auprès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de La Réunion ;

**Vu** le décret en date du 15 décembre 2020 portant nomination de **M. Joaquin CESTER**, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

**Vu** la décision du directeur général des finances publiques en date du 24 décembre 2020, fixant au 15 janvier 2021 la date d'installation de **M. Joaquin CESTER** dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de la Réunion ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 10 janvier 2007 relatif à la désignation de commissaire de gouvernement pour les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ;

### **ARRÊTE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à **M. Hamadi LASSOUED**, administrateur des finances publiques adjoint, et **M. Alban MARNIER**, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de La Réunion, dans les conditions prévues au Code rural.

**Art. 2.** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de La Réunion.

Joaquin CESTER